



Paris, le 11 décembre 2017

Tribune : Défendre l'avenir de Radio France

A l'heure où des informations contradictoires sur l'avenir de l'audiovisuel public ne cessent de semer le trouble, il semble indispensable que les salariés, acteurs et auditeurs de la radio publique s'emparent de la question et ne laissent pas seuls les dirigeants et gouvernants entretenir un débat portant essentiellement sur la télévision.

Les réflexions sur l'audiovisuel public en cours sont avant tout **budgétaires**. Elles font l'objet d'un des 5 axes du ministère de la Culture dans le cadre du grand programme d'économies intitulé **Action publique 2022**¹ (nom de code AP 22, AP comme les deux premières lettres de l'apocalypse).

Ces réflexions ont été formalisées sur un powerpoint d'une quinzaine de pages qui recyclait, pour l'audiovisuel, les idées éculées de différents rapports (Sénat, Cour des comptes et bien sûr le rapport Schwartz de l'actuel directeur de cabinet de la ministre). Après la fuite de ce document dans la presse, les présidences de France Télévisions, Radio France, France Médias monde et l'Ina ont bien du mal à accorder leurs violons pour adopter une position commune. Là-dessus, le président de la République s'étend une heure durant devant la commission Culture de l'Assemblée nationale sur ce que l'audiovisuel public aurait de **honteux**. Il nous est rapporté que nous serions trop élitistes et coûteux là où nous défendons qualité et moyens. Oui des équipes travaillent à Radio France, bien souvent dans la précarité et pour des salaires modiques, pour assurer d'incontestables succès d'audience, tant sur le spectre hertzien que la diffusion numérique.

Actuellement notre financement est assuré par la **redevance audiovisuelle**² adossée à une taxe d'habitation en voie de suppression. Le nouveau modèle consisterait à généraliser cette contribution à l'ensemble des foyers plutôt que de la lier à la possession d'un poste de TV. Cette extension est à juste titre motivée par les **nouveaux supports connectés** : smartphones, tablettes, etc. Le problème est que les décideurs politiques s'entêtent à confondre nos médias TV et radio dans le media global. Leur raccourci consistant à confondre radio et TV publiques, certains n'excluent pas de les réunir dans une entreprise unique. L'expérience nous a pourtant montré ailleurs que la **radio dépecée de ses moyens propres** en sortait toujours exsangue.

Radio France³ a su préserver des programmes qui se **distinguent nettement de la concurrence**. Malgré une baisse continue du volume de production - notamment la prise de son musicale avec les critères de qualité que nous connaissions - notre production totalement internalisée nous permet de jouer un **rôle essentiel dans la**

¹ Le programme Action publique 2022 consiste à réduire significativement la dépense publique

² devenue Contribution à l'audiovisuel public

³ France Inter, France Culture, France Musique, France Info, Fip, Mouv et France Bleu

vie culturelle : production musicale, fictions, couverture de festivals, prescription (et non simple promotion) pour le cinéma, l'édition, la musique, les expositions... La radio publique c'est une ouverture sur le monde à travers reportages et documentaires d'une richesse toujours renouvelée. C'est **l'éclectisme**.

C'est enfin le **service public** avec un rôle essentiel pour la **vie citoyenne** : l'information, le débat et le **lien de proximité** entretenu par les **44 radios locales**. Le projet de rapprocher, voire fusionner le réseau Bleu et France 3 est une attaque inacceptable de ce lien de proximité plus que jamais nécessaire sur le territoire. France 3 a commencé à réorganiser son réseau autour du nouveau découpage administratif. Comment imaginer un programme commun au mieux sur les périmètres de 24 locales, au pire sur 13 quand Radio France compte 44 radios locales ? Comment imaginer une couverture de Saint-Etienne, ville où France Bleu a ouvert une station en 2013, par des programmes et la matinale mis en commun à Lyon ? Ou la couverture de Bayonne, Mont-de-Marsan et Pau, trois villes où existe une station locale, par Toulouse ?

Une **grande réforme de l'audiovisuel** est annoncée. Elle intégrera la révision de la directive européenne *Service des médias audiovisuels*. Elle devrait modifier la gouvernance et le mode de désignation des présidents de l'audiovisuel. Enfin, elle intégrerait les conclusions de l'AP 22 connues en mars 2018.

Cette réforme devrait s'élaborer pendant une année. A nous, acteurs de l'audiovisuel public, de rappeler avec force nos **missions** et la nécessité de garantir notre **indépendance**, notamment par un **financement stable**. Parce qu'à force de nous confronter à un Etat actionnaire qui n'a de cesse de remettre en cause notre budget de fonctionnement, nos chaînes sont déstabilisées. Au-delà des menaces sur nos emplois, il en va d'un **enjeu démocratique** majeur.

Nous mènerons la bataille.